

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE MONTENEUF
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES

L'an deux mil vingt-six, le 29 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yann YHUEL, maire.

Date de la convocation : 24/09/2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15
Votants : 15
Pouvoir : 0

PRÉSENT(E)S : Yann YHUEL, Yolande CHEVAL, Yves ORHAN, Fabrice RACAPÉ, Emmanuelle CRESP, Patrick NARAT-VIALA, Yann JUHEL, Céline BLAIMONT, Daniel HUET, Laëtitia SOURGET, Sandrine MAINGUET, Sylvain HENRY, Margaux SCHMIDLIN, Danielle PLOUARD, Yann GRANDVALLET.

EXCUSÉ(E)S :

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare la séance ouverte et invite le conseil à élire un secrétaire.

Sandrine MAINGUET a été nommée secrétaire de séance.

Delphine BÉCHARD, secrétaire auxiliaire.

La séance a été publique. Ouverture de la séance : 18 H 31

Quorum : Atteint

PROJET BOULODROME : SUBVENTION DETR ET PST**D2026-06-02**

Le Conseil municipal ;

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Après avoir entendu l'exposé des adjoints au Maire en charge des travaux et des finances concernant « la création d'un boulodrome »,
- Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de :
 - La dotation d'équipement des territoires ruraux –conformément à la circulaire préfectorale du 17 octobre 2025, soit 27 % du montant des travaux hors taxe (HT) plafonné à 200 000 euros pour la catégorie opération 1B « Équipements scolaires, périscolaires, équipements sportifs... » ;
 - La subvention Programme de Solidarité Territoriale auprès du Conseil Départemental du Morbihan, soit 35 % d'une dépense subventionnable annuelle plafonnée à 350 000 € ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

- Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2027 ; de la PST 2026
- S'engage à financer l'opération conformément au plan de financement.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2027, section d'investissement ;
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération,
- Autorise le maire à effectuer des demandes de subventions auprès de la préfecture au titre de la DETR, du conseil départemental au titre de la PST.

Affiché en Mairie le :
Transmis en Préfecture le :
Certifié exécutoire
Pour extrait certifié conforme

Monteneuf, le 07/10/2026
Le Maire, Yann YHUEL



Secrétaire de séance
Sandrine MAINGUET
Conseillère municipale